

Administration des douanes du Luxembourg
4 mars 2021

N.B. L'information fournie par les États membres de l'UE s'ajoute à [celle de la Commission européenne](#).

1. Parmi les mesures préconisées dans la Résolution de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale, quelles sont celles qui sont appliquées par votre Administration des douanes ? Veuillez fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre.

2. Des informations concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 et les biens et équipements utilisés pour leur expédition et leur transport ont-elles été communiquées au public, par exemple sur le site Web de l'Administration des douanes ? Si oui, veuillez préciser l'URL. Si aucune information n'a été rendue publique, les renseignements pertinents ont-ils été communiqués aux parties prenantes de la chaîne logistique – fabricants, exportateurs, importateurs, fournisseurs de services logistiques, etc. ?

Publications sur le site internet de l'Administration des douanes et accises du Luxembourg :
<https://douanes.public.lu/fr/commerce-international/Coronavirus.html>

3. Des orientations spécifiques ont-elles été communiquées aux douaniers de première ligne concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 à l'exportation, à l'importation ou en transit, ainsi que sur les biens et équipements utilisés pour l'envoi et le transport de ces vaccins ? Si oui, veuillez indiquer la manière dont ces orientations ont été diffusées.

Oui, les modalités d'application et les circulaires administratives en la matière ont été publiées sur le site Intranet (interne) de l'Administration des douanes et accises du Luxembourg. Plusieurs agents ont également participé à différentes sessions de sensibilisation en matière de vaccins COVID-19 organisées pendant la pandémie par EUIPO avec la participation de différents producteurs de vaccins.

4. Une formation a-t-elle été impartie au personnel de l'Administration des douanes en amont des efforts de distribution des vaccins contre la COVID-19, par exemple sur la manipulation et le traitement de produits thermosensibles et soumis à des contraintes de temps, sur la manipulation de produits dangereux (par exemple, la neige carbonique), sur l'identification des vaccins contre la COVID-19 dans les documents d'importation ou d'exportation ?

Non.

5. Quel a été le mode de transport utilisé à l'entrée/à la sortie du pays pour l'exportation ou l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?

N.A.

6. Quels sont les documents exigés pour l'exportation de vaccins contre la COVID-19 depuis votre pays ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)

7. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)

Les autorités nationales luxembourgeoises impliquées sont le Ministère de la Santé, l'Office du contrôle des exportations, importations et transit (OCEIT) et l'Administration des douanes et accises, qui collaborent étroitement en la matière.

8. Existe-t-il un échange d'informations ou de données entre les autorités douanières du pays d'exportation et du pays d'importation ? Quels sont les types d'informations échangées ? Comment l'échange d'informations s'organise-t-il et comment est-il réglementé ?

Non.

9. La procédure du transit douanier a-t-elle été utilisée pour importer les vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ? Si oui, pourquoi et quelle a été la logique suivie ?

N.A.

10. Votre Administration applique-t-elle des techniques de gestion des risques concernant le mouvement transfrontalier des vaccins contre la COVID-19 ?

Oui.

11. Quels sont les documents exigés pour l'importation de vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ?

12. Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ?

Le Ministère de la Santé est l'autorité compétente en la matière et qui est en contact étroit avec l'Administration des douanes et accises à ce sujet.

13. Pour autant que ces informations soient disponibles, quel a été le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés dans votre pays ?

N.A.

14. Votre gouvernement a-t-il envisagé une franchise de droits et taxes pour l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?

15. Veuillez indiquer toute autre information que vous souhaiteriez partager.

N.A.